

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 26 février 2020

Date de la

Convocation :

21 février 2020

Date d’Affichage :

27 février 2020

Objet : Délibération n° 2020-024

Restauration de l’habitat de reproduction du Tétrasyre, adaptation pastorale et mise en place d’un suivi de la dynamique de la végétation avec et sans pâturage dans le Bois des Ayes : demande de subventions.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 11 – Nombre de pouvoirs : 1

Sont présents : MM. FINE Sébastien, MASSON Jean-Pierre, ARNAUD Patricia, GRANET Céline, AUGIER Laëticia, CORDIER Georges, CORDIER Eveline, PESQUE Caroline, ROUX Catherine, ARNAUD Cyril, MOYA Nadine.

Sont représentées : CAZAN Alexandre par PESQUE Caroline.

Absents excusés : MM. CAZAN Alexandre, CHEVALLIER Jacques, ARDUIN Sylvie, PERRINO Charles.

Mme PESQUE Caroline a été élue secrétaire de séance.

Exposé des motifs :

Le Bois des Ayes est une Réserve Biologique Dirigée (RBD) cogérée par la commune de Villard-Saint-Pancrace et l’Office National des Forêts (ONF). Il est également inclus dans le périmètre Biosphère ainsi que dans deux sites Natura 2000 (Zone Spéciale de Conservation du Rochebrune-Izoard-Vallée de la Cerveyrette et Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux du Bois des Ayes) gérés par le Parc naturel régional du Queyras (PNRQ). Il constitue un enjeu marqué pour le SRCE, le SRADDET et pour la Trame verte régionale.

Le Bois des Ayes est un réservoir important de la population de Tétrasyre au niveau régional. Dans le contexte du changement climatique et de l’évolution des activités pastorales, son habitat est amené à se refermer et à devenir moins favorable à l’espèce.

Dans le cadre d’une concertation mise en place depuis plusieurs années autour de la réserve biologique et de la ZPS, M. le Maire présente un projet de « Restauration de l’habitat de reproduction du Tétrasyre, adaptation pastorale et mise en place d’un suivi de la dynamique de la végétation avec et sans pâturage dans le Bois des Ayes » dont les principaux volets consistent à :

- rouvrir de façon mécanique la partie la plus fermée ;
- accompagner le pastoralisme pour l’entretien de ces milieux avec un bénéfice pour l’espèce ciblée, pour le pastoralisme et pour la pression pastorale sur l’ensemble de l’alpage ;
- suivre les effets des travaux et des nouvelles modalités de pâturage sur les évolutions de cortège végétal

Ce projet dont la Mairie de Villard-Saint-Pancrace en sera chef de file, a été réalisé en concertation avec l'ONF, le Parc naturel régional du Queyras, le CERPAM, la Société de chasse communale, la LPO, Arnica montana, les éleveurs ovins et bovins,

CONSIDERANT que la commune pourrait bénéficier d'un financement au titre du programme « Adaptation Au Changement Climatique Pour Préserver La Biodiversité Régionale » de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour la réalisation de ce projet,

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de solliciter un financement de la Région pour le projet de la « Restauration de l'habitat de reproduction du Tétrás lyre, adaptation pastorale et mise en place d'un suivi de la dynamique de la végétation avec et sans pâturage dans le Bois des Ayes.» suivant le budget prévisionnel suivant :

Description de la dépense (nature de l'investissement)	Type de dépense	Montant prévisionnel HT en €
Matériel exclus	Matériel	7 220.00
Main d'œuvre exclus	Service	12 860.00
Etude de l'évolution de la végétation	Service	10 000.00
ATDO	Service	4 000.00
Chantier réouverture milieu	Service	40 200.00
Matériel clôture agricole	Equipement	6 131,17
Panneau information temporaire	Equipement	296,76
		80 707,93

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- **APPROUVE** le projet qui lui a été présentée pour un montant de 80 707.93 €. HT,
- **APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessous qui prévoit :
 - Une subvention de la Région pour un montant de 60 000.00 €
 - Un autofinancement, pour un montant de 20 707.93 € HT.
- **DECIDE** de déposer une demande de subventions au titre du programme « Adaptation Au Changement Climatique Pour Préserver La Biodiversité Régionale » de la Région pour un montant de 60 000.00 €.
- **S'ENGAGE** à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet.
- **CERTIFIE** que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à cette demande de financement.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE